

## ECHANGES DANS L'UEMOA ET LA CEDEAO

## Les opérateurs économiques formés sur les mécanismes d'alerte aux obstacles au commerce

Depuis mai 2014, un mécanisme d'alerte aux obstacles au commerce (MOAC) est désormais opérationnel pour les opérateurs économiques afin de faciliter leurs échanges dans les espaces UEMOA et CEDEAO. Et c'est pour familiariser ces derniers à ce nouvel instrument, que la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) et le Comité national de surveillance des obstacles au commerce (CNSOC) ont organisé un atelier de formation et de sensibilisation le lundi 08 septembre dernier.

TOUSSAINT D.

Un atelier de formation et de sensibilisation sur les mécanismes d'alerte aux obstacles au commerce et la facilitation des échanges s'est tenu, le lundi 08 septembre dernier, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI). Cette rencontre avait pour objectif de présenter le Mécanisme d'alerte aux obstacles au commerce (MOAC) et sa plateforme électronique.

Il faut souligner, à cet effet, qu'une étude a révélé que 2/3 des entreprises ivoiriennes rencontrent des obstacles au commerce international. La majorité de ceux-ci étant liés aux procédures domestiques en Côte d'Ivoire. En effet, selon les PME, le premier besoin est, non pas le financement, mais le problème



La plateforme électronique du MOAC est administrée par la CCI-CI

d'information sur les procédures d'exportation.

Et c'est dans ce cadre qu'intervient le MOAC qui est un mécanisme créé grâce au Programme d'Appui

au Commerce et l'Intégration Régionale (PACIR) financé par l'union Européenne et mis en œuvre par l'Etat de Côte d'Ivoire. Le MOAC a été développé par le centre de

commerce international (ITC) et vise à contribuer à la facilitation des échanges commerciaux. Ce mécanisme permet de gérer les obstacles techniques au commerce (OTC) à travers sa plateforme électronique qui est administrée par la CCI-CI. Il a été, par ailleurs, créé un Comité National de Surveillance des Obstacles au Commerce (CNSOC).

De façon plus précise, le MOAC et sa plateforme web visent à faciliter la transmission de l'information entre les opérateurs commerciaux et les institutions publiques et semi-publiques afin de permettre : aux entreprises d'alerter les autorités compétentes sur les obstacles qu'elles rencontrent à l'importation ou à l'exportation et d'être elles-mêmes alertées des obstacles que rencontrent les autres opérateurs ; aux institutions d'appui au com-

merce (IAC) de disposer d'informations détaillées en temps réel sur les obstacles que rencontrent les entreprises et d'être ainsi mieux habilités à mettre en place les mesures de soutien appropriées ; enfin, aux autorités publiques d'être alertées par le secteur privé des problèmes commerciaux rencontrés et de pouvoir directement informer les opérateurs économiques par les réponses et les solutions mises en œuvre pour les aider.

Egalement, au cours de cet atelier les différents participants ont pu être formés sur les enjeux de la facilitation des échanges au sens de l'OMC, l'UEMOA et de la CE-DEAO tout en échangeant des connaissances et des expériences. Il en est de même pour l'utilisation de la plateforme électronique pour rapporter les obstacles au commerce ■

## SECTEUR DU BÂTIMENT/ CONSTRUCTION D'UN MARCHÉ À YOPOUGON

## Les vérités de Soro Doté



Soro Doté

Le président de la confédération des Pme/Pmi en bâtiments et travaux publics Soro Doté n'est pas allé de main morte. Il a dit sa part de vérité sur la construction du marché Adema, une affaire dans laquelle une plainte a été déposée contre lui à la police économique. Lors d'une rencontre avec la presse le vendredi 05 septembre dernier au Plateau, Soro Doté s'est dit surpris des accusations d'escroquerie portées contre lui par un collectif dirigé par Seu Victor. «

Il n'y a pas eu de détournement au sein de notre confédération. Le projet de construction du marché Adema a connu des obstacles liés aux changements survenus à la mairie de Yopougon après les élections municipales », a-t-il expliqué. Ajoutant que les discussions engagées avec le nouveau maire de ladite commune Gilbert Kafana Koné sont sur la bonne voie. « D'autres marchés nous ont été proposés ; mais nous continuons les négociations », a-t-il dit. « Seu Victor n'est plus membre de notre centrale syndicale, encore moins

président de la section Synebaci de Koumassi. Donc, il ne peut pas se réclamer membre d'un collectif », a-t-il réagi. « Aujourd'hui, le Synebaci dont il se réclame a été dissout depuis le 31 mars 2014 », a-t-il ajouté ■

M.S

La TRIBUNE ÉCO nomie

Directeur de publication par intérim :  
Borgia KOBRI / 07 16 65 17

Rédacteur en chef :  
Check KONE / 40 00 58 23

Secrétaire de rédaction :  
Ana YANLA / 67 59 85 33

Publicité :  
Lacina BAMBA / 07 50 81 97

Edité par Multiconsult Gestion  
SARL au capital de 5 000 000 fca  
06 BP 1779 Abidjan 06  
Tél. 22 48 80 76 Fax 22 44 17 80

Directeur Général : Lucien AGBIA  
Récépissé du PR N° 41/D  
Dépôt légal éditeur n° 9545  
du 27 juin 2011

Siège social : Cocody Cité des Arts,  
323 lgts, villa C3  
Tirage 5 000 ex.

Imprimeur : SNPECI  
Distribution en CI : Edipresse

YAMOOUSSOUKRO : PLAN D'INVESTISSEMENT  
Les mécanismes des marchés financiers  
expliqués aux entreprises

Comment tirer profit des opportunités d'affaires à partir d'un plan d'investissement ? Quelle politique d'investissement cultiver pour acquérir de nouvelles parts de marché ? La direction régionale (Yamoussoukro) de la Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire en collaboration avec la



Les opérateurs économiques de Yamoussoukro ont été sensibilisés sur les opportunités qu'offre l'investissement en bourse

Chambre Régionale des Métiers, ont réuni les entreprises locales en début du mois pour tenter de trouver des pistes de réflexion. C'était autour du thème « Opportunités d'affaires en matière de plan d'investissement » organisé dans le cadre des rencontres thématique de la CCI-Yakro. Il s'agissait pour les organisateurs d'inciter les opérateurs économiques à s'imprégner des avantages économiques et d'échanger avec les experts dans ce domaine. Selon N'guesan Bernard Kouakou, animateur de la formation, le choix des marchés financiers répond au fait d'amener les entreprises, quelle que soit leur taille à s'inscrire dans une démarche progressive d'investissement en vue d'être cotée

plus tard à la bourse. Car dira t-il la Côte d'Ivoire peut faire mieux même si elle représente à elle seule plus des 3/4 des entreprises de la BRVM. Exposant les avantages des mécanismes des marchés financiers, il a indiqué l'opportunité qu'ils offrent en termes d'ouverture sur les marchés régionaux voire internationaux. Mais ces bénéfices sont les fruits d'une attitude conforme aux obligations telles qu'édictées par le domaine notamment la publication régulière d'informations mises à jours sur l'entreprise. La rencontre a pris fin par la présentation d'un plan d'investissement type, suivi d'échanges ■

D.N